



## SOMMAIRE

- 1-  Édito
  - Le P'TIT CITOYEN
- 2-  29 mars 2025 à Nantes
  - L'État de droit
    - Au quotidien contre les extrêmes droites
      - Semaines d'éducation à Saint-Nazaire
- 3-  Antitsiganisme
  - Inhumanités
- 4-  Retour de mission PALMED à Gaza
  - Reconnaissance de l'État de Palestine
- 5-  Pas d'amalgames à Saint-Nazaire
  - Haïti : reconnaissance et réparation
- 6-  « Fanon » à l'écran
  - Violences d'extrême droite
  - Déconstruire la propagande raciste
  - L'extrême droite en France
- 7-  Brèves
- 8-  Florilège raciste
  - "Le racisme expliqué à ma fille"
  - Contacts



### LE P'TIT CITOYEN

Le P'TIT CITOYEN est une publication du MRAP (avec le soutien de la DILCRAH et de l'ANCT) à destination des élèves de collèges (et de leurs enseignant·e·s). Le dernier numéro s'intitule "Portrait de femmes et d'hommes engagés contre le racisme dans notre pays à différentes époques". On y découvre des acteurs impliqués dans des combats particuliers soucieux de l'égalité et de l'universalité des droits. Il est disponible sur le site du MRAP (dans la rubrique "Le MRAP") ou auprès des comités MRAP.

Le 31 mars 2025, le tribunal correctionnel de Paris condamne des élu·e·s et des cadres du Rassemblement national (RN), pour détournements de fonds publics. Marine Le Pen, présidente du parti et parlementaire européenne au moment des faits, est condamnée à 5 ans d'inéligibilité avec exécution provisoire et 4 ans de prison, dont 2 avec sursis. Dès l'annonce du verdict, Marine Le Pen dénonce ce jugement et la date qui aurait été « calculée » pour l'évincer de sa candidature aux élections présidentielles de 2027. Or, ce sont ses avocats qui ont trouvé moult arguments pour faire reporter des audiences lors de l'instruction. Loin d'être un jugement « politique » prononcé par « une seule magistrate » comme elle le prétend, ce sont trois juges indépendants qui se sont prononcés après sept ans d'instruction basée sur un dossier solide, des faits concrets et un strict raisonnement juridique.

Ainsi par ce tour de passe-passe, les faits graves qui ont motivé ce jugement sont passés sous silence. Rappelons-les : c'est un système centralisé d'emplois fictifs sur douze ans, générant des rémunérations au profit du RN et de proches, très proches de la famille Le Pen. C'est de l'argent (4,4 millions d'euros) dépensé aux dépens des contribuables, nous. Nous sommes loin du slogan du RN "tête haute, mains propres". Quant aux sanctions, personne ne peut être, ne doit être au-dessus des lois. Les peines prononcées de façon circonstanciée par des juges indépendants doivent être les mêmes pour tous et toutes. En les contestant, Marine Le Pen veut-elle (déjà) être au-dessus des lois ? Le Rassemblement National, quant à lui, ne se fait pas faute de « prôner en matière pénale une politique ferme et juste, qui se traduise d'abord par l'application stricte de toutes les peines prononcées »... Mais est-ce valable uniquement pour les étrangers et les sans-papiers ?

Par cette offensive médiatique et politique, c'est le pouvoir judiciaire qui est attaqué. Rappelons les précédentes déclarations de Laurent Wauquiez en janvier 2024 (« coup d'État de droit » après la censure par le Conseil constitutionnel de la Loi asile-immigration) et du ministre de l'Intérieur, lui-même, Bruno Retailleau en octobre de la même année (« l'État de droit, ça n'est pas intangible, ni sacré ») !

Il faut rappeler l'importance de l'État de droit et de la défense de ses trois piliers : les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.



Photo © Hans LUCAS - AFP

Samedi 12 avril 2025 des milliers de personnes rassemblées en France dont Nantes et Saint-Nazaire ont défendu l'État de droit, garantie de libertés et protection contre l'arbitraire. Un État de droit garantissant l'indépendance de la Justice.



Marie-Elisabeth Allaire

Face aux difficultés grandissantes rencontrées par les exilé.e.s pour régulariser leur situation administrative en France, quelles réponses juridiques apporter ?

Les avocat.e.s du pôle droit des étrangers et les associations CIMADE, GASPROM, LDH et MRAP proposaient une journée de travail qui a réuni 150 militants et travailleurs sociaux venus des Pays de la Loire, de Bretagne ou des Deux-Sèvres.

La loi dite « Darmanin » promulguée le 26 janvier 2024, confortée par la circulaire Retailleau du 23 janvier 2025, prouve bien la volonté gouvernementale de freiner ou même d'interdire l'installation des étrangers, avec l'assimilation scandaleuse entre immigration, délinquance et pourquoi pas terrorisme !

Les embûches de la dématérialisation des procédures administratives sont maintenant largement dénoncées par le mouvement associatif, la Défenseure des Droits.

La dernière circulaire rend pratiquement impossibles les régularisations : il faut maintenant justifier de 7 ans de présence, de son intégration par le travail alors même que, sans titre de séjour, il est impossible de travailler légalement. Le fait d'avoir des enfants scolarisés, d'être le ou la conjoint.e d'une personne étrangère en situation régulière ne suffit plus. Les exigences de connaissance de la langue française sont extravagantes : pour obtenir la nationalité française, il faut désormais justifier d'un test de connaissance du français du niveau entrée à l'Université !

Face à cette déferlante de xénophobie, qu'avons-nous à opposer ?

Rappelons que, seules, des mobilisations militantes puissantes ont permis des évolutions. En 2003, le gouvernement Sarkozy a dû instaurer certaines protections contre la « double peine » : ainsi, les parents étrangers d'enfants français condamnés pour certains crimes ou délits, ne pouvaient plus être expulsés à leur sortie de prison. La circulaire Valls du 28 novembre 2012 a vu le jour après les nombreuses manifestations du mouvement associatif dans le sillage du réseau RESF.

Actuellement, des mouvements de solidarité se développent, que ce soit en France ou à l'international, même si les médias ne s'en font pas suffisamment l'écho. Souhaitons qu'ils gagnent en efficacité en s'amplifiant et en se fédérant.



Françoise THOUMAS

## L'État de droit : « Nul n'est au-dessus de la loi »

L'État de droit peut se définir comme un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise aux règles de droit.

Il nécessite :

1. Le respect de la hiérarchie des normes, ainsi les lois votées par le Parlement doivent respecter la Constitution.

D'où l'importance du Conseil Constitutionnel.

2. L'égalité devant la loi pour toutes les personnes physiques ou morales, gouvernants et gouvernés. L'État est considéré comme une personne morale.

3. Pour éviter la concentration du pouvoir, celui-ci doit être partagé entre des organes indépendants et spécialisés. L'État de droit ne peut exister que s'il y a une séparation des pouvoirs :

- législatif : pouvoir de voter les lois
- exécutif : pouvoir d'exécuter les lois
- judiciaire : pouvoir de rendre justice

En quoi la condamnation de Madame Le Pen serait, d'après Monsieur Bardella : « une négation pure et simple de l'Etat de droit » et « une tyrannie des juges » (déclaration du 1<sup>er</sup> avril 2025) ???

Pourtant, « le Rassemblement National prône en matière pénale une politique ferme et juste, qui se traduise d'abord par l'application stricte de toutes les peines prononcées ». Faudrait savoir ce qu'on veut !!!



Françoise MAHÉ

## Au quotidien contre les extrêmes droites

Le comité de Saint-Nazaire a entamé un travail au long cours pour lancer une campagne de lutte contre les extrêmes droites. L'objectif est de se positionner dans les différents quartiers de la ville en installant une table MRAP, rentrer en contact avec des passants en utilisant des fiches sur plusieurs thèmes. Les objectifs sont multiples : écouter le ressenti des gens sur leur quartier, faire connaître les positions du MRAP et les actions menées, collecter la parole de nos interlocuteurs et tenter d'en faire une analyse. Projet ambitieux, mais qui permet aussi de faire vivre notre comité : les réunions fréquentes ont permis de travailler sur sept sujets : accès à la santé un droit, la liberté, la tranquillité publique, les migrations, le logement, la précarité. Les sept fiches sont en deux parties : d'abord un nuage de mots (par exemple, pour la santé : amiante, aide médicale d'État, handicap...) pour un échange avec notre interlocuteur puis des rappels des raisons de notre opposition aux projets d'extrême droite. Affaire à suivre...



Catherine LE MAUFF

## Semaines d'éducation contre le racisme et les discriminations à Saint-Nazaire



Si la presse fait beaucoup d'amalgames entre tsiganes, roms, gitans, manouches, sintés, nomades et Gens du voyage, il y a au moins un point commun entre ces populations, celui d'être rejetées par la société dominante. C'est l'anti tsignanisme ou romophobie. Les généralisations conduisent à la stigmatisation et aux discriminations. C'est la logique du "eux et nous". Les termes précédents, que les intéressés utilisent ou non, correspondent d'ailleurs à des réalités différentes. "Gens du voyage" est depuis 1969 un statut administratif qui désigne les Voyageurs français qui lui préfèrent cette dernière appellation. Roms, manouches, gitans, Sintés sont des termes ethniques qui font référence à des groupes en fonction des pays que leurs ancêtres ont traversés. L'appellation de nomades a permis de recenser des populations itinérantes à la fin du 19<sup>e</sup> siècle et au début du 20<sup>e</sup>, pour mieux les surveiller jusqu'à une loi du 16 juillet 1912 dont l'application a facilité leur internement pendant la seconde guerre mondiale. Le terme "tsiganes" désigne souvent l'ensemble de ces populations qui auraient une lointaine origine indienne. Il peut être valorisant (la musique tsignane) ou non (en Roumanie, il signifie esclaves). S'agissant des bidonvilles, si les associations préfèrent parler d'habitants plutôt que de roms, ce n'est pas pour nier l'origine des familles, souvent roumaines, mais pour éviter d'ethniciser ce qui est d'abord une question sociale. Et aussi pour manifester leur présence dans la cité. Par ailleurs, le terme de Roms est parfois utilisé par certaines associations communautaires et par des instances européennes pour l'ensemble des tsignanes et voyageurs.

Le rejet concerne un mode de vie et se nourrit de représentations héritées du passé. Invité le 6 mai dernier par le collectif Romeurope de l'agglomération nantaise et le MRAP, le géographe angevin Samuel Délépine nous a aidés à voir plus clair dans les mots mais aussi dans la construction au cours de l'histoire de cette catégorisation. Il a terminé en démontrant les liens qu'entretiennent ces populations avec les territoires.

Une approche qui permet de les considérer comme des citoyens européens et/ou français à traiter comme tels.

## Vigilance :

Une proposition de loi visait à accentuer la répression contre les Gens du voyage. Ce n'est d'ailleurs pas la première sur le sujet ces derniers mois.

Elle s'inscrit dans une logique sécuritaire visant à renforcer la précarisation des Voyageurs en portant atteinte à leurs libertés et à leurs droits fondamentaux. C'est ce qu'ont souligné les associations représentatives des personnes concernées mais aussi la Défenseure des droits et la Commission nationale consultative des Gens du voyage. Bien que ce texte, présenté dans le cadre d'une niche parlementaire, n'ait pas été voté dans les délais, restons vigilants.



François LEVENT

# Inhumanité

L'expulsion brutale vers leur pays d'origine sur ordre préfectoral pendant les vacances de printemps de deux collégiens de 13 et 11 ans, et de leur mère originaires de Géorgie, a suscité une grande émotion. Un rassemblement appelé par les syndicats et les associations (LDH, MRAP, Gasprom, Cimade, RESF...) a réuni le mardi soir de la rentrée, le 22 avril, 200 personnes devant le collège Allende de Rezé où les jeunes étaient scolarisés. Des élues étaient présentes dont la maire, ancienne CPE dans l'établissement, et deux députées, mais aussi des camarades des enfants et des parents d'élèves. Toutes ont fait part de leur indignation. La mobilisation solidaire continue.

D'autres expulsions ont eu lieu à la même période dans l'Ouest, dont une au collège Le Hérault à Saint-Herblain.

## Inhumanité encore :

Des familles roumaines dites roms, expulsées d'un bidonville de Saint-Herblain après l'avoir été des Basses Landes (Nantes) occupaient un terrain sur Carquefou. La maire de cette commune en a fait bloquer l'accès par d'énormes merlons de terre et des blocs de béton, les véhicules ne pouvant ni entrer ni sortir pour se rendre au travail ou à l'école. Les pompiers et secours ne pouvaient pas y entrer. La presse a souligné cette situation kafkaïenne puisqu'un commandement de libérer les lieux leur avait été adressé par le tribunal.

Il n'y avait pas d'accès à l'électricité non plus, le transformateur ayant été mis hors d'usage.

Enfin, la borne à incendie a été recouverte de 2 mètres de terre compressée, empêchant tout accès à l'eau, y compris en cas d'incendie, au mépris de la sécurité. L'accès à l'eau demeure pourtant un droit humain fondamental (déclaration du 28 juillet 2010 de l'Assemblée générale des Nations Unies) dont on souhaite qu'il soit inscrit très vite dans la constitution française. Avec son avocat, le MRAP a appelé l'attention du Procureur de la République sur la mise en danger de la vie d'autrui constituée par la violation d'une règle de sécurité. La Défenseure des Droits a été saisie par le collectif Romeurope.

Ces familles ont quitté le site de Carquefou mais elles se retrouvent à nouveau en errance sur l'agglomération nantaise

François Levent.



Le 16 janvier, à l'invitation du Comité Solidarité Palestine (CSPRN), les D<sup>r</sup> Catherine Le Scolan, généraliste, et D<sup>r</sup> Nizzar Badran, urologue, de PALMED (Palestine Médicale), association de médecins palestiniens établis en Europe, apportaient à Saint-Nazaire, devant 80 personnes, un témoignage de leur mission de 15 jours à l'hôpital Nasser de Rafah, dans la bande de Gaza fin 2024.

### **Pas d'électricité, beaucoup de pénuries, une structure de soins sous surveillance.**

Sur place, la participation ou non des 15 médecins, ayant fait le voyage à Aman, doit être négociée avec l'autorité d'occupation israélienne et seuls 9 seront autorisés.

Il en va de même pour chaque évacuation sanitaire de Gaza, chaque médicament, chaque matériel : chimiothérapies impossibles, séances de dialyse ramenées à une et non trois par semaine, interdiction du somnifère Xanax, délivrance de fils de suture « au compte-goutte » sont cités. La consultation hospitalière du D<sup>r</sup> Le Scolan traite de dermatologie, diabète décompensés, gynécologie, mais aussi infarctus.

### **"Berhaim" (je vais bien), "Kilganesh" (ne t'en fais pas), deux expressions de la rue face au chaos.**

Les bombardements surviennent, chaque nuit, précédés d'un ordre d'évacuation dans la demi-journée, vers une zone, censée être plus sûre, mais les manqués sont flagrants, décimant des familles entières.

Pas une nuit ne s'est écoulée sans que le matin suivant, secouristes, familles et proches ne convergent à la morgue de l'hôpital pour déposer des corps sans vie. Les cimetières des environs ont eux-mêmes été bombardés, et sont saturés, laissant les proches dans le désarroi pour trouver un lieu de sépulture.

### **Gaza Palestine en résistance contre une vie rendue impossible**

L'impact sur la population est massif : femmes épuisées, enfants que l'on voit seuls, jouant encore ou retournant étudier à l'école, toujours avides d'apprendre.

Les forces d'occupation israéliennes ont détruit tout ce qui ressemble à une infrastructure : hôpital, écoles, adduction d'eau, mais également la production d'électricité à Gaza qui s'obscurcit la nuit tombée.

### **Quelles motivations peuvent nourrir une guerre pareille ? Qui assume une telle politique ?**

Le projet de nettoyage ethnique de Gaza n'est pas nouveau selon PALMED

Dès la marche du retour de 2021, le D<sup>r</sup> Adnan Abu Alhof, spécialiste du COVID et ses trois enfants ont perdu la vie lors du bombardement ciblé de sa maison, "sans préavis".

Certains médecins, tel le directeur du dernier hôpital du nord de Gaza D<sup>r</sup> Abu Safiya, qui refusait de partir, ont été emprisonnés, parfois torturés, puis relâchés.

Depuis octobre 2023, 1053 médecins ont perdu la vie à Gaza.

Alors que l'accord Israël-Hamas date de mai 2024, les USA de Biden sont mis en cause pour n'avoir pas obligé le gouvernement israélien au cessez-le-feu immédiat. Il sera mis en œuvre après la prise de fonction de Trump, début 2025.

Mais les projets médicaux renaissent : après la destruction du centre de transplantation rénale d'Hébron, la coopération avec un centre hospitalier de Liverpool se poursuit.

Eric Tron

## Reconnaissance de l'État de Palestine

Début avril, Emmanuel Macron a annoncé que la France pourrait "reconnaître un État palestinien", en juin... comme l'ont fait 147 pays... Nous y sommes.

Mais depuis près de 40 ans, après les déclarations, il y a toujours eu une bonne raison pour repousser l'échéance.



Pour arrêter les violences en Palestine, il faut contraindre l'État d'Israël à reconnaître l'État de Palestine dans ses frontières de 1967 avec Jérusalem-Est comme capitale, y compris par des sanctions. La déclaration d'E. Macron DOIT être suivie d'effets. La reconnaissance de la Palestine aurait un effet important face aux violations répétées du droit international par le gouvernement israélien.

Il appartiendra ensuite aux deux peuples de fixer les modalités de leur coopération et de leur avenir.

Augustin Grosdoy

En décembre, un habitant de Saint-Nazaire était assassiné, dans un quartier gravement touché par le trafic de stupéfiants.

L'enquête est en cours. Et les paroles publiques se sont multipliées.

Moins de deux semaines après, le préfet présente un plan en 9 points :

Outre le renforcement de la présence policière dans les quartiers, et de la vidéosurveillance, il est question de visites. Visites des squats. Afin de les "sécuriser", d'y récupérer les stupéfiants et les armes.

Mais aussi, de "reconduction des étrangers en situation irrégulière".

Au Conseil municipal, sur interpellation de l'opposition, le maire cautionne :

"*je partage les neuf points. Le trafic est le cancer de notre ville, une gangrène permanente*". Le maire cautionne donc aussi "la reconduction des étrangers en situations irrégulières" comme axe de lutte contre le trafic de stupéfiants.

Dans notre association locale du MRAP, nous avons établi de longue date, d'autres liens avec les étrangers, installés, en cours de régularisation, seuls ou en famille,

Nous avons appris de ces familles mises sur le chemin de l'exil, ce que leur coûte cet exil, combien leurs peines sont invisibilisées, et avons développé de la simple solidarité, rappelant leurs droits et le respect qu'elles, ils et leurs enfants méritent.

Certes, les conflits entre petits trafiquants peuvent aller jusqu'à des actes criminels.

Mais le narcotrafic est de longue date une industrie dont les habitants des quartiers sont les premières victimes et contre laquelle il est nécessaire de lutter. Alors se pose la question des baisses d'effectifs – la politique Macron – d'enquêteurs policiers, juridiques et financiers, au national, comme au local.

Les capacités d'enquête judiciaire et financière qui relèvent de l'État sont principalement en cause et rien ne sert de cibler les exilés et leurs familles.

Eric Tron

## Haïti : reconnaissance et réparation



Le 17 avril 1825, il y a 200 ans, Charles X promulgua une ordonnance "accordant l'indépendance" à Haïti contre une rançon de 150 millions de francs-ors destinée à indemniser les anciens propriétaires d'esclaves. Sous la pression des canonnières, le président d'Haïti cède. L'État haïtien aura, en fait, une "double dette" à rembourser à la Caisse des Dépôts et Consignations : cette indemnité et l'emprunt souscrit auprès des banques françaises à des taux d'intérêts exorbitants. Officiellement soldée en 1878, elle ne le sera en réalité qu'en 1952.

Invraisemblable et scandaleuse injustice : la France impose aux anciens esclaves d'indemniser leurs anciens propriétaires. Cette injustice initiale doit être reconnue officiellement et réparée.

Comme le souligne la Fondation pour la Mémoire de l'esclavage (FME) présidée par Jean-Marc Ayrault, la "combinaison de facteurs financiers, politiques et sociaux a maintenu Haïti dans une situation de dépendance et freiné son développement, transformant la brutalité de la colonisation et du système esclavagiste en une dépendance prolongée à l'égard de son ancienne métropole".

La France est une nouvelle fois confrontée à ses responsabilités d'ancienne puissance esclavagiste et coloniale.

Mais comment faire justice de l'irréparable ?

La première exigence est celle de la vérité. Le Président de la République doit pleinement reconnaître nos responsabilités dans les souffrances passées et présentes du peuple haïtien.

Mais ce devoir de mémoire ne saurait suffire.

État de loin le plus pauvre du continent américain, Haïti est aujourd'hui victime de l'emprise croissante de gangs ultraviolents contre lesquels la police et la justice d'un État failli sont impuissantes.

La France doit s'employer sans compter ni son temps, ni son énergie, ni ses finances, ni sa diplomatie, d'égal à égal avec le peuple haïtien et ses représentants légitimes pour soutenir la reconstruction d'un état de droit.

Reconnaître l'"injustice initiale" ne suffit pas. Il faut engager sans ambiguïté, la responsabilité de la France pour le passé et pour l'avenir.

Augustin Grosdoy

## "Fanon" à l'écran



Le 18 juin, Athenor (Centre National de Création Musicale) et le MRAP animeront le débat qui suivra la projection de "Fanon" au Tati (Saint-Nazaire) à 20 heures.  
Ce film présente une biographie de Franz Fanon, martiniquais devenu psychiatre et militant anticolonialiste connu pour son engagement durant la guerre d'Algérie.  
Le film est centré sur les années où il fut, à partir de 1953, chef de division à l'hôpital psychiatrique de Blida. La guerre d'Algérie (1954-1962) est centrale. Le film montre la violence coloniale et ses conséquences psychologiques sur la population algérienne.  
Dès 1952, Franz Fanon avait publié "Peau noire, masques blancs", qui examine les liens entre identité, race et colonisation. Comment les personnes noires sont-elles conditionnées à adopter les comportements et les attitudes des "blancs". La colonisation a créé une hiérarchie raciale qui a conduit à leur déshumanisation et à leur exclusion de la société.

## Violences d'extrême droite

Selon la presse locale, dans la nuit du 25 au 26 avril, un commando de six hommes, tous cagoulés sauf un, a attaqué le bar "Au chien stupide", près du château de Nantes. Outre le personnel, il y avait encore une vingtaine de clients. Les agresseurs ont fait le salut hitlérien et voulu apposer des autocollants du RED (rassemblement des étudiants de droite) et du comité du 9 mai (ultra-droite). Ils ont fait usage de gel lacrymogène. Un serveur a été frappé avec une matraque télescopique. Deux autres personnes ont été blessées.  
L'agresseur au visage découvert est connu. Déjà condamné pour violences, proche de L'Alvarium, groupuscule national-catholique angevin dissout en 2021, il minimise aujourd'hui sa responsabilité.  
Les victimes hésitent à porter plainte en raison de la proximité idéologique de cet agresseur avec un activiste néofasciste nantais dont le père est le directeur général de la police nationale, nommé par le ministre Retailleau.

## Déconstruire la propagande raciste

La manipulation du langage et des données scientifiques contribue à construire une pensée de domination et d'exclusion.

Deux livres récents abordent cette question.

Traducteur de "Mein Kampf", spécialiste des années 30 en Allemagne, Olivier Mannoni, dans son livre au titre évocateur "**Coulée brune - Comment le fascisme inonde notre langue**" (éditions Héloïse d'Ormesson, octobre 2024) nous met en garde contre un engagement politique qui ne serait basé que sur l'émotion et l'irrationnel.

Et dans "**Il n'y a pas de race blanche**" (Grasset, janvier 2025), le démographe et historien Hervé Le Bras remet en cause l'approche ethnocentrique qui a servi à justifier la supériorité de la prétendue "race blanche".

Son ouvrage cite en exergue le philologue Victor Klemperer ("La langue du III<sup>e</sup> Reich") : "Les mots peuvent être comme de minuscules doses d'arsenic : on les avale sans y prendre garde, ils semblent ne faire aucun effet et voilà qu'après quelque temps, l'effet toxique se fait sentir."

L'éducation, la culture, la transmission sont les meilleurs antidotes à ces poisons que sont l'autoritarisme et le racisme.  
François Levent



## L'extrême droite en France

Deux chercheurs, Félicien Faury et Vincent Tiberj, présentent l'électorat du Rassemblement national dans deux études sociologiques aux approches différentes et complémentaires.

Dans "**Des électeurs ordinaires**" (le Seuil), Félicien Faury, au travers de nombreuses interviews d'électeurs du RN de la région PACA menées entre 2016 et 2022, nous livre leurs "visions du monde ordinaires". Il dévoile ainsi le comportement électoral de ceux qui se considèrent comme les perdants d'une concurrence sociale accrue.

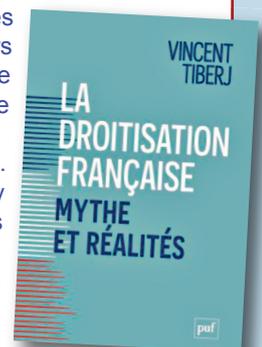
Félicien Faury tente de démêler ce qui leur est commun : la question migratoire et la question raciale. Il s'intéresse à la manière dont le racisme s'articule à des expériences de classes. Il met ainsi en évidence certains ressorts de la "normalisation" du RN, en particulier la politisation réussie d'aspirations à un ordre racial inégalitaire.

Dans "**La droitisation française**" (PUF), Vincent Tiberj, se livre à une étude statistique des résultats électoraux les plus récents. Ces résultats mettraient en évidence les glissements vers une France de plus en plus conservatrice alors que les sociétés française et plus largement européenne donnent l'impression d'évoluer vers plus d'ouverture, de tolérance comme en témoigne l'Indice Longitudinal de Tolérance publié chaque année par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'homme (cncdh.fr).

Vincent Tiberj souligne le hiatus existant entre la société dans son ensemble et le sous-ensemble de ceux qui votent. Il repère un double mouvement électoral : d'une part, les jeunes se détournent des urnes laissant les plus anciens y peser – à droite – de tout leur poids, d'autre part, les classes défavorisées se détournent des urnes, laissant les classes privilégiées y défendre leurs intérêts.

Assurément deux lectures pleines d'enseignements. Faut-il s'en tenir au message optimiste d'une société de plus en plus tolérante ou s'alarmer – et s'armer – du danger d'une victoire par défaut de l'extrême droite ?

Le MRAP a choisi de se battre.



Augustin Grosdoy

## Ubu

Le collectif *Solidarité Réfugiés Presqu'île guérandaise* a organisé à Guérande une représentation du spectacle "Ubu en Afrique", d'après Ubu roi d'Alfred Jarry, par le théâtre du Tiroir des affabulations de Laval. Interprétée en 14 langues par 22 actrices et acteurs amateurs dont la plupart viennent d'Afrique et sont réfugiés ou demandeurs d'asile en Mayenne, Ubu Roi est une nouvelle aventure qui va parfois les ramener dans leur pays d'origine où sévissent de nombreux pères UBU. Ainsi, la compagnie du Tiroir le répète "le pays que l'on préfère est la terre entière"

## Police

Début avril, le maire de Saint-Nazaire a annoncé qu'il allait doter les policiers municipaux d'armes létales. Le Rassemblement national s'en félicite... CGT, FSU, Solidaires demandent le retrait du projet. La LDH dénonce une surenchère d'armement.



## Averroès

Le lycée "Averroès" de Lille a retrouvé son contrat avec l'État. Le tribunal administratif de Lille a annulé la décision de la préfecture du Nord, qui avait rompu, en décembre 2023, le contrat qui liait le lycée musulman privé à l'État. L'association "Averroès" a salué « le travail minutieux de la justice, loin des polémiques politiciennes de diversion alors qu'Averroès subit un véritable acharnement depuis plusieurs années. C'est une décision d'apaisement et une victoire de l'État de droit ». La Ministre de l'Éducation nationale entend faire appel, soutenue par le Ministre de l'Intérieur !

## Parcours de migrants

Le 3 avril, Mohamed Koné et Siriki Traoré ont joué devant une centaine d'élèves du collège Jean-Moulin de Saint-Nazaire leur périple d'exil qui les a conduits du Mali et de Côte d'Ivoire à Paris. Les acteurs-auteurs y montrent les violences de leur exil et leurs années de galère en France. Cette représentation a couronné tout un travail pédagogique sur les migrations et permis aux élèves de voir ce que les migrants peuvent vivre.



Photo © Marie LIDOVE - Ouest-France

## Aires pour les gens du voyage

Saint-Nazaire Agglomération va aménager des aires destinées aux familles de Gens du voyage qui se sédentarisent sans vouloir vivre en appartement. D'ici 10 ans, 16 emplacements s'ajouteront aux 74 déjà existants (soit 148 places de stationnement). L'aire de "grand passage" de Trignac n'est ouverte que l'été..

## La Baule se frotte les mains

Ainsi la presse locale a-t-elle résumé le feuilleton qui agite depuis longtemps la communauté d'agglomération de la Baule au sujet d'une aire de stationnement de Gens du Voyage réglementairement obligatoire... L'implantation a finalement été décidée, près de Herbignac... en lieu et place du projet initial sans doute trop proche de la Baule, de ses plages et de ses touristes !

## Soutien aux Israéliens anticoloniaux

Le MRAP apporte depuis toujours son soutien aux Israéliens opposés à la politique coloniale de leur gouvernement. Il a, avec son accord, nommé Nurit Peled Elhanan (Prix Sakharov pour les Droits de l'Homme en 2001 en tant que représentante de "tous les Israéliens qui prônent une solution négociée du conflit"), membre de son comité d'honneur national.

## Député condamné

Élu en 2022 et réélu en 2024, Daniel Grenon, député de l'Yonne, exclu du RN, a été condamné vendredi 2 mai à 3 000 euros d'amende pour injure publique et provocation à la discrimination. Le 1<sup>er</sup> juillet 2024, il avait déclaré "Des Maghrébins arrivés au pouvoir en 2016, ces gens-là n'ont pas leur place dans les hauts lieux [...] Il y a besoin de protéger la France." "Cette décision rappelle que le racisme n'est pas une opinion, mais un délit", a réagi le MRAP qui s'était porté partie civile aux

La lutte contre le racisme et les discriminations n'a jamais été aussi indispensable, nécessaire, vitale. Il ne faut rien laisser passer des insultes racistes : l'incitation à la haine en raison de l'origine ou de l'appartenance ou de la non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée est une infraction pénale.

## Assassinat raciste d'Aboubakar Cissé

Le vendredi 25 avril, à la mosquée de la Grand-Combe (Gard), Aboubakar Cissé, 22 ans, a été tué alors qu'il priait. Cet assassinat était manifestement raciste, commis à raison de l'appartenance à la religion musulmane de la victime. Il intervient après plusieurs attaques contre des lieux de culte musulmans

Il s'inscrit dans un climat de haine amplifié par les ambiguïtés des hommes politiques, souvent eux-mêmes à l'origine d'une stigmatisation inadmissible d'une partie de la population.

Le MRAP national a déposé plainte pour meurtre aggravé notamment par son caractère raciste et appelé aux manifestations de solidarité.

## À Orléans (Loiret)

Le rabbin Arié Engelberg a été agressé en pleine rue le 22 mars 2025 par un adolescent de 16 ans. Ce mineur a été poursuivi pour "violences volontaires commises en raison de l'appartenance réelle ou supposée de la victime à une religion". Il a été condamné à seize mois de prison ferme (12 pour l'agression, 4 pour avoir refusé de se soumettre à des prélèvements).

## À Nantes, des tags racistes

À Nantes, un habitant de la rue Gambetta relayé par un article dans Ouest-France, nous a alertés le 14 janvier sur des symboles et inscriptions racistes découverts sur des façades de cette rue. Un signalement a été fait le 21 janvier au Procureur de la République de Nantes.

## À Saint-Nazaire, des tags racistes

Le 21 février dernier, les murs du collège-lycée Saint-Louis (Saint-Nazaire) ont été souillés par des tags antisémites : une croix gammée, une étoile de David et l'inscription "au feu" signent sans ambiguïté les intentions et les motivations antisémites du ou des auteurs. Des plaintes ont été déposées auprès de la Procureure de la République de Saint-Nazaire.

## À Jargeau (Loiret)

La mosquée a été totalement incendiée dans la nuit du 25 au 26 février. Le MRAP dénonce cet acte criminel et islamophobe. Il est temps que le gouvernement prenne des mesures fortes pour que cesse le climat de racisme anti-musulman actuel.

## À Anduze (Gard)

Un homme de 70 ans, coiffé d'une kippa, a été insulté et agressé le mercredi soir 30 avril. L'agresseur, en état d'ébriété, qui lui demandait un euro, a proféré des insultes antisémites et commencé à le rouer de coups devant plusieurs témoins avant d'être interpellé. Le mobile antisémite ne fait aucun doute.

## À la Beaujoire

Cinq adolescents auraient subi des injures et violences racistes devant le stade de la Beaujoire le dimanche 27 avril 2025 avant le match Nantes-Toulouse. Leurs familles ont déposé plainte.

## "Le racisme expliqué à ma fille"



Le best seller de Tahar Ben Jelloun (dernière édition en livre de Poche en 2018) est désormais disponible sous forme d'une bande dessinée écrite par Marzena Sowa et illustrée par Hélène Le Cam (Le Seuil Jeunesse, mars 2025, à partir de 8 ans).

Cette présentation, fluide et colorée, rend le sujet accessible à des plus jeunes. Tout en suivant la méthode (dialogue) et la trame initiales, cette BD intègre des événements récents.

L'objectif affiché est de mieux comprendre les mécanismes du racisme pour les combattre.

Cette visée pédagogique rejoint nos préoccupations.

Ce livre a sa place dans nos bibliothèques familiales comme dans celles des écoles ou dans les centres de documentation et d'information (CDI) des collèges.

François Levent.

## Vos contacts MRAP

## NANTES

Maison des associations, 11 Rue du Prinquiau,  
44100 Nantes  
tél./fax/répondeur : 07 49 80 52 58  
courriel : mrapnantes@hotmail.com

## St-NAZAIRE

### Point de rencontre chaque 2<sup>e</sup> lundi du mois à 18h

Maison des associations (Agora),  
2 bis rue A. de Mun,  
44600 Saint-Nazaire  
tél./fax/répondeur : 02 40 53 32 35  
courriel : mrap-saint-nazaire@orange.fr  
site web : <https://mrap-saintnazaire.org/>



### Pour adhérer au MRAP :

site web national : <https://mrap.fr>

Maquette journal



Jean-Charles RICQUIER

Relecture



Myriam AUGER

Imprimé à Nantes par :

